

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 Octobre 2012

L'an deux mille douze, le cinq octobre à 20 h 45, le Conseil Municipal de la commune de Cheissoux, dûment convoqué le 28 septembre 2012, s'est réuni en séance extraordinaire à la Mairie sous la présidence de Thierry MENUCELLI, Maire.

Etaient présents : M. MENUCELLI, Mme THIERIOT, M. MERLIAUD, Melle MAUNOURY

Absents : Mme LEBRAUD qui a donné pouvoir à M. MERLIAUD
Mme JULIEN-RIVE qui a donné pouvoir à Mme THIERIOT
Mme ZUKOWSKI, Mme DUGUET, M. BOUCHER, M. HUMBERT, M. LANGLOIS

Melle MAUNOURY est nommée secrétaire de séance.

Le dernier compte rendu étant approuvé. On passe à l'ordre du jour.

1. Salle du Foyer Rural – Dossier de Consultation des Entreprises ***Délib. n°18/2012***

M. le Maire présente le dossier de consultations des entreprises pour la réalisation de l'aménagement de la Salle du Foyer Rural réalisé par l'architecte, Mme Sophie BERTRAND, et les services de l'ATEC87.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, approuve ce dossier de consultation dont les éléments principaux sont :

- passation par procédure adaptée
- prestations en 9 lots :

Lot 1 : Démolitions – Gros Œuvre

Lot 2 : Charpente – Couverture

Lot 3 : Cloisons sèches – Isolation

Lot 4 : Menuiseries bois

Lot 5 : Menuiserie aluminium – Serrurerie

Lot 6 : Electricité

Lot 7 : Chauffage – Plomberie – Sanitaires

Lot 8 : Carrelage

Lot 9 : Peinture

- critères du jugement des offres : valeur technique (40 %), prix des prestations (60 %)

Les offres seront à remettre avant 12 h 30 le lundi 5 Novembre 2012. La Commission d'appel d'offres se réunira lundi 5 Novembre après-midi.

2. Virement de crédits – Remboursement caution ***Délib. n°19/2012***

Suite au départ des locataires de l'appartement de l'Ecole il est nécessaire de procéder au remboursement du dépôt de garantie. Afin de réaliser cette dépense, M. le Maire propose de réaliser le virement de crédits suivant :

<i>Articles et Opérations budgétaires Investissement 2012</i>	<i>Augmentation des crédits de dépenses</i>	<i>Diminution des crédits de dépenses</i>
Création d'une salle polyvalente art.2313 P0089		400,00 €
Dépôts et cautionnements reçus art.165	400,00 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, approuve ce virement de crédits.

Des travaux de rénovation seront réalisés par l'équipe communale d'ici le 31/12/2012 (changement des fenêtres, rénovation des volets, chauffe de la cuisine, lino, tapisserie...)

3. Mise à disposition de l'adjoint administratif

Délib. n°20/2012

M. le Maire propose de renouveler la mise à disposition de l'adjoint administratif de 2^{ème} classe auprès de l'association Les P'tits Drôles à compter du 1^{er} Janvier 2013, pour une durée de 3 ans, dans les mêmes conditions que précédemment (7/35 ème).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, approuve cette proposition et charge son maire de son application.

4. Projet de réglementation des boisements

Délib. n°21/2012

M. MERLIAUD présente le projet de réglementation des boisements de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière élaboré par les services du Conseil Général, ainsi que la carte de zonage agricole et forestier de Cheissoux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, approuve ce projet annexé à la présente délibération.

5. Convention de participation – Maintien de salaire

Délib. n°22/2012

M. le Maire rappelle que la Commune a adhéré à un contrat de prévoyance – maintien de salaire en janvier 2001, pour les salariés volontaires, avec une participation de l'employeur (25 % de la cotisation actuellement fixée à 0,62 % du salaire brut). La législation ayant récemment évoluée, il est nécessaire de reprendre une décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix :

- décide de maintenir cette aide aux salariées par le biais d'une convention de participation
- sollicite l'avis du CTP du CDG
- sollicite l'aide du Centre de Gestion pour une procédure de mise en concurrence

6. Cession d'un chemin rural à Barabant

Délib. n°23/2012

M. le Maire rappelle les débats des 16 juin 2011 et 10 juillet 2012 concernant la cession du chemin rural, divisant sa propriété à Barabant (parcelles B289, 290, 291), à M. Thierry FOUCAUD, dont la largeur ne permet plus le passage d'engins agricoles.

Ce passage pourrait être créé sur les parcelles B 296 et B 297 avec une largeur suffisante, les propriétaires ayant donné leur accord pour la cession de terrain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix :

- approuve cette cession
- sollicite la mise en place d'une enquête publique à cette fin

7. Suppression de la régie de recettes de droit de place

Délib. n°24/2012

M. le Maire rappelle qu'une régie de recettes de droit de place a été créée par délibération du 29 juin 2001. Cette régie ne servant plus depuis de nombreuses années, il propose sa suppression.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, approuve la suppression de cette régie.

8. Convention avec la SPA

Délib. n°25/2012

M. le Maire fait part de la proposition de convention avec la Société Protectrice des Animaux de Limoges qui permettra notamment l'enlèvement des animaux domestiques errants, la prise en charge des animaux des personnes hospitalisées, incarcérées ou disparues, la stérilisation des chats errants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, vu l'intérêt que représente ce service, approuve la signature de cette convention et la participation annuelle (actuellement fixée à 0,42 € par habitant), charge son Maire de la signer et l'appliquer.

9. DIVERS

Mme THIERIOT propose d'organiser un goûter de Noël le 22 décembre

La cérémonie des vœux devrait avoir lieu le Samedi 12 Janvier à partir de 17 h salle de l'Auberge

Le Repas offert aux aînés et employés de la Commune aura lieu le Dimanche 27 Janvier à l'Auberge dans les mêmes conditions que l'année dernière.

Pour les personnes ne pouvant y assister un colis leur sera offert. Une commission se réunira pour en définir le côté matériel.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 22 h.